



2022.0461

P.P. CH-1951
Sion

A

Poste CH SA

FCV-VWG
Par son Président
Stéphane Coppey
Case postale 684
3900 Brigue



Références FCZ
Date 26 janvier 2022

Adaptation des ordonnances BDR

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les ordonnances accompagnant la LBDR, à savoir l'ordonnance d'application, l'OgBDR, ainsi que les ordonnances d'exécution l'OBDR-PP et l'OBDR-EE ont été adoptées en février 2021. L'OBDR-BL est en cours de rédaction. L'intérêt pour cet outil n'a fait que croître.

Toutefois, il ressort des discussions opérationnelles que la qualité des données fournies par les Communes et la régularité de livraison des données par celles-ci sont insuffisantes et ce, malgré un courrier de sensibilisation. Les Communes doivent transmettre, selon les bases légales, leurs données systématiquement après chaque mise à jour d'évènement. Peu le font, comme le démontrent les chiffres ci-dessous :

- 7 % des Communes livrent systématiquement les mises à jour sur base évènementiel et assurent une revue périodique à brève échéance ;
- 30 % des Communes n'ont livré que 50 – 80 % de leurs événements ;
- 29 % des Communes n'ont livré que 50 % de leurs événements ; et
- 34 % des Communes n'ont pas livré d'événements depuis juin 2021.

Cela a pour conséquence qu'un gros effort de nettoyage et de correction des données a posteriori doit être réalisé par le Canton. Cette charge de travail supplémentaire se fait au détriment de l'efficacité opérationnelle. Afin d'améliorer la qualité des données transmises et la régularité des transmissions, nous proposons de requérir la certification et l'agrément des applications communales, et d'adapter les ordonnances en conséquence, dans un délai transitoire de deux ans. Des précisions vous parviendront courant 2022 sur les critères techniques à respecter.

Ces propositions d'adaptations amélioreront la qualité de nos BDR et faciliteront le suivi, tant pour les Communes que pour le Canton. Initialement prévue pour fin 2021, rendue impossible notamment en raison de contraintes sanitaires, le CCBDR va initier une démarche d'accompagnement courant 2022, sous une forme à définir et qui vous sera communiquée prochainement.

Nous comptons sur votre soutien dans cette démarche pour que nous puissions profiter, à terme, de BDR de qualité maximale. Nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez des informations supplémentaires à ce sujet. Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Roberto Schmidt
Conseiller d'Etat